



MILLENNIUM  
CHALLENGE CORPORATION  
UNITED STATES OF AMERICA



NOTE D'ÉVALUATION | JUIN 2023

## PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ FONCIÈRE AU BURKINA FASO

**Les APFR ont augmenté, mais aucun impact n'a été détecté sur les investissements fonciers**

### Aperçu du Programme

[Le Compact du Burkina Faso](#) (2009-2014 ; 475 millions de dollars) du MCC a financé le Projet de gouvernance foncière rurale (58 millions de dollars), qui [visait](#) à accroître les investissements dans la productivité foncière et rurale par l'amélioration de la sécurité foncière et de la gestion des terres. Le projet a facilité les réformes juridiques au niveau national, renforcé les organes nouvellement décentralisés d'administration foncière et de résolution des conflits fonciers, et mené des activités foncières spécifiques pour promouvoir l'enregistrement des terres. MCC a émis l'hypothèse que ces activités entraîneraient une diminution des conflits fonciers et une augmentation des investissements dans les zones rurales.

MCC a chargé The Cloudburst Group de mener une évaluation d'impact finale indépendante du projet de gouvernance foncière rurale. Résultats complets du rapport : <https://mcc.icpsr.umich.edu/evaluations/index.php/catalogue/104..>

### Principales constatations



#### Changements juridiques et politiques

- › Le projet a contribué à l'adoption et à la mise en œuvre par le gouvernement du Burkina Faso de la loi foncière rurale de 2009 et de la loi de réorganisation agraire et foncière de 2012.
- › Certaines réformes juridiques assistées par un projet ont été maintenues au-delà de la durée du projet, tandis que d'autres ne l'ont pas été.



#### Administration foncière

- › 47 bureaux fonciers ont été créés et 2 167 des 6 000 APFR ont été délivrés au cours du projet.
- › D'autres bureaux fonciers ont été créés après le projet, bien que les bureaux nouveaux et existants soient confrontés à des défis.
- › Les APFR ont continué d'être délivrés, mais pas au niveau prévu en raison des dépenses, du processus difficile et long et du manque d'information.



#### Régime foncier, investissement et actifs

- › L'évaluation n'a pas trouvé de preuve d'impact sur les perceptions des ménages en matière de sécurité foncière, la fréquence ou la survenance des conflits fonciers, les décisions d'investissement des agriculteurs ou les actifs des ménages.
- › L'évaluation n'a pas trouvé de preuve d'un impact positif significatif sur les droits de propriété et l'autonomisation des femmes.

## Questions d'évaluation

Cette évaluation finale de l'impact et de la performance du projet a été conçue pour savoir si le projet a :

1. Été une réussite dans la mise en œuvre des réformes juridiques ciblées, dans l'opérationnalisation des institutions foncières et la distribution des APFR ?
2. Opérationnalisé les lois et règlements de la réforme foncière ?
3. Amélioré la gouvernance et l'administration foncières ?
4. Augmenté la sécurité foncière et résolu les conflits fonciers ; augmenté les décisions d'investissement et des revenus ?

## Résultats détaillés

Les résultats s'appuient sur ceux issus du [rapport d'évaluation à mi-parcours](#) publié en 2016.

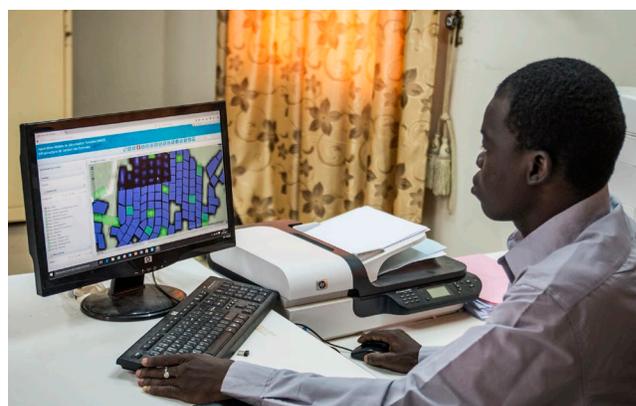
### Changements juridiques et politiques

L'adoption par le gouvernement du Burkina Faso de la loi foncière rurale de 2009, qui a établi des institutions foncières au niveau des communes et des villages, a entraîné des changements opérationnels dans la gouvernance foncière qui ont été soutenus dans les communes du projet et étendus à d'autres régions du pays. L'évaluation a détecté des preuves mitigées concernant les effets de la loi foncière rurale. Bien que les répondants aux projets et aux non-projets aient déclaré que la loi avait été bénéfique, d'autres ont signalé des lacunes dans la mise en œuvre ou que la loi créait de nouveaux défis dans l'administration foncière. La loi contient une clause indiquant que la mise en œuvre de la loi devraient être évalués tous les cinq ans. Le premier examen de ce type a été mené par le gouvernement en 2014.

D'autres plans de réforme du système foncier national, tels que l'introduction d'un système d'information foncière pour consolider les opérations du grand nombre d'entités étatiques travaillant dans le secteur foncier, n'ont pas été mis en œuvre. L'infrastructure géospatiale qui a été installée dans le cadre du projet pour servir à tous les travaux de cartographie et d'arpentage n'a pas été largement adoptée au niveau communal en raison de la perception au sein des bureaux fonciers communaux que le système est techniquement lourd et gourmand en ressources.

Compte tenu de la faible demande des APFR, la collecte des redevances par le biais du traitement des attestations ne constituent pas un mécanisme viable pour parvenir à un flux de revenus durable de l'appui de la partie décentralisée et communautaire du système d'administration foncière.

Au cours des 15 années depuis l'adoption de la loi foncière rurale, il y a eu plusieurs conséquences imprévues, notamment des retards dans les projets d'infrastructure locaux (qui peuvent être les résultats de protections individuelles renforcées), la spéculation foncière, les vides de pouvoir et les perturbations dans la gouvernance foncière locale, et la poursuite l'inégalité des droits fonciers par sexe.



**Un agent SFR accède au système d'archivage APFR au niveau communal**

## Administration foncière

Des institutions foncières décentralisées ont été effectivement mises en place dans les 47 communes de projet et continuent de fonctionner, tandis que d'autres institutions foncières décentralisées ont été ouvertes par le gouvernement du Burkina Faso – y compris dans les zones de contrôle – dans le cadre de son déploiement de la décentralisation de la gouvernance foncière dans tout le pays. Certains éléments indiquent que le projet a renforcé la capacité administrative des institutions foncières, avec des institutions formelles plus actives et plus performantes dans les zones du projet. Cependant, les institutions foncières décentralisées, tant dans les zones relevant que dans les zones hors projet, ont du mal à recruter du personnel qualifié, à planifier l'utilisation des terres et à collaborer avec les autorités coutumières.

Le nombre de ménages avec un APFR reste faible et bien en deçà des attentes du projet. Les facteurs peuvent inclure des raisons liées à la demande telles que les dépenses, information insuffisante ou perception limitée des besoins. Les facteurs pourraient également inclure un rendement opérationnel sous-optimal des bureaux fonciers locaux où les demandes ont été déposées. Cependant, il y a une évidence d'une augmentation de la demande d'APFR dans les communes du projet. Entre 2012 et 2015, les demandes d'APFR ont augmenté de 120 % dans les zones de projet. Il existe également une différence dans la demande des attestations foncières par les femmes, 97 % des APFR délivrées aux femmes ayant lieu dans les zones de traitement.

Les APFR sont plus fréquemment utilisés pour la résolution des conflits (bien que les conflits soient relativement rares) et l'investissement foncier dans les zones de projet que dans les zones de traitement. Les transferts de terres augmentent également dans tous les zones, bien que les chiffres absolus soient faibles (272 transferts sur une période de 10 ans dans la zone d'étude). La plupart des transferts ont eu lieu là avec la spéculation foncière en zones périurbaines.

## Régime foncier, investissement et actifs

L'évaluation n'a pas trouvé de preuves que le projet avait un impact sur la perception des ménages de la sécurité foncière, des conflits fonciers, des décisions d'investissement des producteurs, des revenus et des moyens de subsistance. En outre, les répondants dans les zones de projet sont plus susceptibles d'exprimer que leurs droits fonciers sont plus faibles que les répondants des zones hors projet. Les répondants dans les zones de projet sont également plus susceptibles de signaler des préoccupations concernant les conflits futurs sur le terrain et les pressions foncières.

L'évaluation n'a pas trouvé que le projet avait un impact sur les droits de propriété ou les résultats en matière d'autonomisation des femmes. En outre, les femmes interrogées dans les zones de projet étaient plus susceptibles de percevoir que leurs droits fonciers étaient limités que les femmes dans les zones hors projet. Enfin, les données indiquent que le projet a profité aux grands propriétaires fonciers (propriétaires fonciers du quintile supérieur de la superficie des parcelles, détenant 8,29 hectares ou plus de terres). Les grands propriétaires fonciers dans les zones de projet étaient 32 points de pourcentage moins susceptibles d'être préoccupés par l'expropriation de leurs terres par le gouvernement que les grands propriétaires fonciers dans les zones hors projet.



**97 % des APFR qui ont été livrés à des femmes se trouvaient dans des zones de traitement**



**Augmentation de 120 % des demandes de attestations foncières dans les zones de projet entre 2012 et 2015**

## Apprentissage du MCC

-  Lors de l'appui à la mise en œuvre de la réforme du secteur foncier d'un gouvernement partenaire, MCC devrait veiller à ce que la mise en œuvre du gouvernement comprenne un engagement continu avec les principales parties prenantes.
-  Les évaluations ne devraient pas tenir le projet responsable des résultats qu'il n'a pas été conçu pour traiter.
-  L'insécurité foncière n'implique pas nécessairement un conflit foncier généralisé au niveau des terres ou d'insatisfaction à l'égard des processus existants de résolution des conflits.
-  Lors de la conception des évaluations, MCC et les évaluateurs devraient réfléchir à la période d'exposition.

## Méthodes d'évaluation

Cette évaluation a utilisé la double différence avec appariement pour répondre à la question d'évaluation, « Quel a été l'impact du projet de gouvernance foncière rurale sur l'augmentation de la sécurité foncière, les conflits fonciers, les décisions d'investissement et les revenus? » Toutes les autres questions d'évaluation ont été évaluées par la méthodologie pré-post.

La collecte de données quantitatives primaires finales comprenait des enquêtes auprès des ménages (4 143 ménages), dont un module ciblant les femmes du ménage (2 536 répondantes), des enquêtes dans les villages (453 répondantes) et des enquêtes communales (79 répondantes). La collecte de données qualitatives comprenait 56 discussions de groupe avec les chefs de village et les ménages bénéficiaires et 72 entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes.

Ces données ont été complétées par des images satellitaires à haute résolution, des données sur l'administration des biens fonciers et des documents de projet. La collecte des données finales a eu lieu de novembre 2021 à mars 2022. La mise en œuvre du projet a commencé en 2009 et s'est terminée en 2014, soit une période d'exposition de 7 à 8 ans.

